

S P É C I A L É L É C T I O N S

## APART ÇA

## EDITO

*Vous êtes locataires chez Antin Résidences ou Coopérer pour Habiter, tous les 4 ans la réglementation prévoit l'élection de 3 représentants locataires afin qu'ils siègent au Conseil d'Administration de la Société. Vous allez être appelé à voter pour désigner ces trois administrateurs locataires pour les 4 années à venir, du 28 novembre au 10 décembre 2018. Les administrateurs locataires sont vos portes paroles, ils participent aux grandes décisions et orientations de la société sur des domaines tels que la politique de charges locatives, la politique d'entretien et de travaux, de vente HLM, de réhabilitation, de qualité de service rendue ou de construction de nouvelles résidences.*

*Cette année, comme il y a 4 ans, vous aurez la possibilité de voter par Internet ou par correspondance.*

*Dès réception de votre matériel de vote et de vos identifiants Internet sécurisés, n'attendez pas, votez et relayez l'information auprès de vos voisins pour les inciter à voter !*

*Le vote par le portail Internet dédié est un mode de vote pratique et sécurisé, nous vous invitons à le privilégier.*

Denis Bonnetin,  
Directeur général



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE

## VOTONS!

29 novembre au  
10 décembre 2018

VOTEZ POUR L'ÉLECTION  
DES ADMINISTRATEURS LOCATAIRES

**Fin novembre 2018 vous allez être appelés à élire vos 3 représentants des locataires au conseil d'administration de votre société HLM pour une durée de 4 ans.**

Les administrateurs locataires prennent, au sein du conseil d'administration, des décisions importantes qui concernent directement les locataires (Travaux de réhabilitations, entretien des parties communes, maîtrise des charges locatives, vente HLM, renouvellement urbain et production neuve).

Le vote se déroulera par Internet ou par correspondance du 29 novembre au 10 décembre 2018. La date de dépouillement des résultats est fixée au 10 décembre 2018.



## SOMMAIRE

Les élections des administrateurs locataires..... p 1-2

La tribune des confédérations  
 ▶ afoc..... p 2  
 ▶ clcv..... p 2  
 ▶ cni..... p 3  
 ▶ cgl..... p 3

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats..... p 4

Calendrier..... p 4

Contribution financière..... p 4

## QUI PEUT VOTER ?

Toute personne physique qui est titulaire d'un local à usage d'habitation depuis au moins 6 semaines avant la date du scrutin et qui a toujours la qualité de locataire.

- ▶ Les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement mais qui sont sans dettes à l'égard du bailleur six semaines avant la date du scrutin, ainsi que ceux bénéficiant d'un plan d'apurement respecté de leurs dettes.
- ▶ Les sous-locataires qui ont conclu un contrat avec une association déclarée ayant pour

objet de sous louer des logements à des personnes âgées, handicapées ou en difficultés.

## LE MODE DE SCRUTIN

Le vote est secret, aucun lien ne sera effectué entre l'électeur et l'expression du vote. Il aura lieu via un portail Internet dédié et sécurisé ou par correspondance. C'est un scrutin à un seul tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les 3 sièges seront répartis en fonction des suffrages obtenus par chaque liste de candidats. Les sièges revenant à chaque liste en

fonction du résultat du scrutin le 10 décembre 2018 sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste.

Les autres personnes figurant sur la liste succèdent, chronologiquement, aux représentants qui cesseraient leurs fonctions avant l'expiration de leur mandat d'administrateur de 4 ans.

## COMMENT VOTER DU 29 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2018 ?

A partir du 28 novembre 2018 vous recevrez un courrier individuel explicatif avec le maté-

# LA TRIBUNE DES CONFÉDÉRATIONS

# AFOC

VOTER POUR L'AFOC, C'EST SE PRONONCER  
POUR LA LIBERTÉ, L'INDÉPENDANCE ET LA SOLIDARITÉ.

**Avec l'AFOC pour demander :**

- ▶ la limitation des loyers et la transparence dans la fixation et le niveau des charges locatives, avec un encadrement des surloyers,
- ▶ l'amélioration générale du cadre de vie des locataires,
- ▶ l'entretien systématique et l'amélioration des équipements collectifs,
- ▶ le maintien de la présence des gardiens,

- ▶ le maintien dans les lieux,
- ▶ maintien des APL,
- ▶ l'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif,
- ▶ la mixité la plus large des locataires contre toute ghettoïsation,
- ▶ respect des obligations d'accessibilité et d'aménagement des logements et des infrastructures pour handicapés.

Dans quelques semaines, vous serez appelés à élire vos représentants au conseil d'administration de votre organisme HLM pour un mandat de 4 ans.

Par sa compétence et disponibilité, structure locale, fort du respect des lois, l'AFOC a obtenu la résolution de nombreux litiges à la satisfaction des locataires.

Aussi l'AFOC présentera une liste de candidats ANTIN RÉSIDENCES, locataires comme vous, à ce scrutin de décembre 2018 afin de représenter vos intérêts et agir en ce sens comme maîtriser au mieux le coût du loyer et charges, améliorer le cadre de vie, entretenir un logement décent et adapté à la famille dans un environnement agréable.

Vous êtes intéressé(e), contactez nous :  
[afoc.arcades@gmail.com](mailto:afoc.arcades@gmail.com) ou 09 70 95 57 64



VOTEZ CLCV - DEPUIS 60 ANS, LA CLCV C'EST VOUS

**Complètement apolitique, le regroupement des locataires que nous sommes et notre implication, nous permet de faire entendre notre voix et obtenir l'écoute attentive de notre bailleur pour répondre à nos légitimes réclamations.**

La concertation en place apporte des solutions aux problèmes de charges locatives, d'entretien, de travaux à réaliser dans nos résidences et dans nos logements.

De préserver la quiétude de notre cadre de vie et de lutter contre l'insécurité par la mise en place de résidentialisations...

D'étudier des solutions innovantes pour les économies d'énergie ou les attitudes éco-responsables.

En votant pour les administrateurs locataires CLCV, sérieux et compétents, qui sont là pour vous accompagner, vous leur permettrez d'entretenir et de poursuivre

Une relation de qualité, mais exigeante avec ANTIN RESIDENCES, au-delà même du Conseil d'administration.

**LA CLCV c'est vous, votez CLCV**

riel de vote qui vous permettra de voter pour la liste de votre choix :

- ▶ Soit via un portail Internet dédié totalement sécurisé, avec identifiant et mot de passe personnel.
- ▶ Soit par correspondance, avec carte de vote, vignette autocollante de chaque liste, enveloppe T retour préaffranchie.

Les professions de foi des différentes listes qui se présentent seront jointes à cet envoi.



**ATTENTION**  
si vous votez par



#### CORRESPONDANCE

Il est conseillé de poster votre enveloppe T dispensée d'affranchissement au plus tard le 6 décembre afin de tenir compte du délai d'acheminement postal pour un dépouillement le 10 décembre.

#### INTERNET

Si vous choisissez de voter par le portail Internet ne votez pas par correspondance ; votre vote papier serait automatiquement rejeté lors du dépouillement.

## AVEC LA CNL, J'AMÉLIORE MON QUOTIDIEN.



**Pourquoi le vote des administrateurs « locataires » est très important : le logement social sera profondément bouleversé, avec la loi ELAN, la vente massive des HLM (le maire ne pourra plus donner son avis conforme), les**

**hausse de loyer pour atteindre les prix du secteur privé, l'examen tous les 3 ans de la situation personnelle de chaque famille.**

#### Qui pourra vous défendre ?

Depuis 1916, la CNL « et ses 4 400 Amicales », est la première organisation représentative des locataires. Elle défend avec efficacité tous les locataires. Elle est présente avec plus de 4 400 Amicales et 70 000 adhérents.

#### La CNL c'est la défense quotidienne des locataires et des consommateurs :

- ▶ Limiter les hausses de loyers
- ▶ Éviter un certain nombre d'expulsion
- ▶ Vérifier des charges,
- ▶ Réparations locatives, travaux de réhabilitation

#### L'administrateur CNL

**Christian Dupuis tête de liste de la CNL à Antin Résidences**, est un militant expérimenté. Il sera accompagné d'une équipe mixte femmes, hommes qui ont tous une très bonne expérience. Ces administrateurs (avec 2 élu.e.s CNL à Antin et CPH) participeront aux réunions du conseil d'administration : budget, loyers, vente de logements... Ils portent haut et fort vos doléances car ils seront des interlocuteurs respectés par les bailleurs Antin Résidences et CPH.

**Vous souhaitez agir pour améliorer votre quotidien ? Votez pour la liste CNL !**



## EN VOTANT CGL VOUS CHOISIREZ DE FAIRE CONFIANCE À DES FEMMES ET DES HOMMES QUI SONT COMME VOUS, DES LOCATAIRES HLM

**Créée en 1954, la CGL est une association nationale de consommateurs, spécialisée dans le domaine du logement, reconnue par les pouvoirs publics et indépendante des partis politiques et des syndicats. À travers son réseau d'associations locales, elle est présente sur l'ensemble du territoire national.**

#### Ensemble agissons pour :

- ▶ des logements accessibles et adaptés aux besoins de chacun,
- ▶ une baisse du montant de la quittance,
- ▶ l'entretien et la rénovation des logements sans coût pour les locataires,
- ▶ plus de transparence dans les attributions de logements,
- ▶ l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

#### Voter pour la liste cgl, c'est voter pour :

- ▶ les contrôles de charges et les baisses de charges,

- ▶ un programme de travaux d'entretien adapté pour chaque cité,
- ▶ défendre les voix et les choix des locataires lors des réhabilitations.

**Votez pour des candidats compétents, actifs et efficaces. ces femmes, ces hommes que nous proposons à vos suffrages sont les mieux qualifiés pour connaître vos problèmes, vos difficultés car ce sont aussi les leurs. ils sont locataires comme vous, ils vivent dans vos quartiers, ils les connaissent bien.**

**Votre administrateur CGL : Said Ferrat 01 40 54 60 81 est à votre écoute, n'hésitez pas à prendre contact !**



## CALENDRIER DES OPERATIONS DE VOTE 2018

### Fin septembre

Lettre d'information et appel à candidature.

### Jusqu'au 29 octobre

Date de dépôt maximum des listes de candidatures

### 05 novembre

Envoi des professions de foi des listes validées au bailleur

### Dès le 07 novembre

Information aux locataires des listes candidates

### À partir du 28 novembre

Réception de votre matériel de vote (codes portail Internet ou supports papier)

### 29 novembre

Début du vote

### 6 décembre

Date limite d'envoi conseillée du vote par correspondance

### 10 décembre à 10h00

- Relevé des bulletins de vote par correspondance par huissier
- Fin du vote via le portail Internet

### 10 décembre à 11h00 et 13h30

Dépouillement et proclamation des résultats

APART'ÇA est une publication d'ANTIN RÉSIDENCES,  
59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09

[www.antin-residences.fr](http://www.antin-residences.fr)

Directeur de la publication : Denis Bonnetin - Directeur de la rédaction : Olivier Marchet - Directrice de la communication : Valérie Madec - Conception graphique : Laure Segrestaa - Crédits photo : Shutterstock - Impression : Graph'Imprim - Dépôt légal : octobre 2014 ISSN 1766-6589.



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE

## DÉPOUILLEMENT DES VOTES ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le **10 décembre 2018 à 10h00**, un huissier de justice relèvera les bulletins de vote par correspondance dans la boîte postale prévue à cet effet. L'huissier de justice assistera aussi à l'ouverture et au dépouillement des votes électroniques réalisés via le Portail Internet.

Le dépouillement du scrutin aura lieu, au siège de la Société, le **10 décembre 2018 à 11h00** pour CPH et **13h30** pour Antin Résidences.

Les opérations de dépouillement des votes via le portail Internet seront effectuées en premier suivies des votes par correspondance.

Seront présents lors des opérations de dépouillements, le Directeur général ou son représentant, un membre non locataire du Conseil d'Administration, un représentant de chaque liste.



### LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

DES ADMINISTRATEURS LOCATAIRES SERA AFFICHÉ,  
À L'ISSUE DE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS  
DANS LES RÉSIDENCES ET SUR LE SITE INTERNET  
D'ANTIN RÉSIDENCES.

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS HLM



Les Sociétés Antin Résidences et Coopérer pour Habiter, prennent en charge les frais d'impression, d'affranchissement, de gestion informatique et de diffusion des :

- ▶ Affiches d'informations dans les résidences,
- ▶ Notification des listes de candidatures,
- ▶ Matériels de vote (cartes, enveloppes T, lettre explicative, portail Internet et code d'accès),
- ▶ Professions de foi des listes en couleur.

Ainsi que :

- ▶ Les coûts d'organisation et de dépouillement des élections locataires (huissier, prestataire),
- ▶ Les frais d'huissiers et de boîtes postales.

En complément, Antin Résidences et Coopérer pour Habiter mettent à disposition, des confédérations de locataires un budget de 1€ par logement (à comparer à 0,50€ en 2014) à répartir entre les listes, ayant obtenu à minima 7% des votes exprimés.